PROE
Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

PROTÉGEONS LES BALEINES DU PACIFIQUE NAVIGATRICES DES OCÉANS

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

CIRCULAIRE

DOSSIER : AP 4/12/13 **À l'attention de :** Points de contact nationaux du PROE

DATE: 18 July 2017

CIRCULAIRE: 17/33

SUBJECT: **Pour révision et commentaire – Lignes directrices d'EIE pour le développement du tourisme côtier en Océanie**

Chers membres du PROE,

Le PROE diffuse un projet de document à votre attention, lequel s'intitule ***Lignes directrices relatives aux évaluations d'impact sur l'environnement pour le développement du tourisme côtier en Océanie*** (Lignes directrices d'EIE pour le tourisme). La 11e Conférence des Parties à la Convention de Nouméa avait approuvé la préparation des lignes directrices d'EIE pour le tourisme.

Les lignes directrices d'EIE pour le tourisme répondent à l'objectif 4.1 du Plan stratégique 2017-2026 du PROE de *« renforcer la planification et la mise en œuvre nationale des systèmes de développement durable nationaux, notamment à travers l'utilisation de l'évaluation d'impact sur l'environnement, de l'évaluation environnementale stratégique et de l'aménagement du territoire. »*

Les lignes directrices ont été élaborées en partenariat avec l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), afin de fournir des orientations spécifiques au secteur en matière d'EIE. Ces orientations reposent sur le programme d'aide aux États membres mis en œuvre de longue date par le PROE en matière d'EIE, et comprend notamment les lignes directrices régionales pour les EIE du PROE qui ont été publiées lors de la 27e Conférence du PROE.

Des activités de consultation ont été entreprises aux Fidji, aux Samoa, aux Tuvalu et au Vanuatu afin d'appuyer la préparation de ces lignes directrices. Les États membres ont également contribué à l'atelier de la SPTO « Tourisme et environnement » qui s'est tenu aux Tonga en 2014.

Les lignes directrices relatives aux EIE pour le développement du tourisme côtier ont été élaborées comme un manuel pratique qui :

- offre un aperçu du tourisme dans la région océanienne ;
- identifie les aspects environnementaux liés au tourisme côtier ;

- décrit les principaux aspects du processus d'EIE (en référence aux lignes directrices régionales pour les EIE du PROE) ; et
- inclut un modèle de mandat pour les EIE portant sur le développement du tourisme côtier ;

Les lignes directrices relatives aux EIE pour le tourisme serviront de document de référence pour les fonctionnaires gouvernementaux chargés du processus d'EIE, les opérateurs touristiques, les organisations touristiques nationales, les propriétaires fonciers et des ressources coutumiers, et les membres des organisations de la société civile et les groupes communautaires ayant un intérêt dans le développement du tourisme.

Nous invitons aujourd'hui tous les Membres du PROE à nous envoyer leurs commentaires sur le contenu du projet de document. Les commentaires doivent être envoyés à Melanie Bradley, responsable de la planification environnementale, à l'adresse melanieb@sprep.org avant le **vendredi 28 juillet 2017**.

Le projet définitif des lignes directrices pour les EIE liées au tourisme devrait être adopté lors de la 14e Conférence des Parties à la Convention de Nouméa et par la 28e Conférence du PROE. Les lignes directrices devraient également être examinées pour adoption en octobre 2017 lors de la réunion du Conseil d'administration de la SPTO.

Merci pour votre aide dans l'examen du projet de document.

Cordialement,



Roger Cornforth
Directeur general intérimaire

RC/JD/jd